



caisse de retraites du personnel de la ratp



En cours

Demande de retraite personnelle

Demande de retraite progressive

Caisse de Retraites du Personnel de la RATP
201 rue Carnot
94127 FONTENAY SOUS BOIS Cedex

www.crpratp.fr
01.49.74.72.20

DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE

Informations pratiques

La retraite progressive consiste à cumuler provisoirement une fraction de votre retraite avec une ou plusieurs activités à temps partiel.

Vous pouvez obtenir une retraite progressive si vous remplissez les 3 conditions suivantes :

- Vous avez atteint au minimum l'âge de 60 ans ;
- Vous réunissez au moins 150 trimestres dans tous vos régimes de retraite de base ;
- Vous exercez une ou plusieurs activités salariées, à temps partiel ou à temps réduit, dont la durée est comprise entre 40 % et 80 % de la durée légale ou conventionnelle du travail à temps plein applicable à chacun de vos emplois.

Votre retraite progressive est calculée à partir du montant provisoire de la retraite complète à laquelle vous auriez droit si vous cessiez totalement votre ou vos activités. A ce montant est appliqué un pourcentage correspondant à votre réduction d'activité.

Par exemple, un temps partiel à 80 % vous donne droit au versement de 20 % du montant de votre retraite complète calculée provisoirement.

Quand et auprès de quel organisme transmettre votre demande ?

Cette demande doit être complétée, signée et accompagnée de tous les justificatifs demandés.

Nous vous recommandons de déposer votre demande auprès de notre organisme **quatre à six mois** avant la date de départ à la retraite progressive que vous avez choisie.

Après l'attribution de votre retraite progressive

Vous êtes tenus d'aviser l'organisme de la cessation de votre activité, de l'exercice de toute activité professionnelle autre que celle qui vous ouvrent droit au service de la retraite progressive, de toute autre modification de situation affectant le versement de la retraite progressive.

La reprise d'une activité à temps plein aura pour effet de supprimer définitivement le versement de la retraite progressive sans possibilité de présenter une nouvelle demande de retraite progressive.

Lorsque vous déciderez de demander votre retraite complète, un nouveau calcul interviendra pour en déterminer le montant. En effet, votre période de retraite progressive vous permet d'acquérir de nouveaux droits.

Les trimestres acquis du fait de votre activité à temps partiel depuis la date de départ de votre retraite progressive seront pris en compte.

Le moment venu, pour obtenir votre retraite complète, vous devrez obligatoirement faire votre demande au moyen du formulaire de demande de retraite personnelle et justifier la cessation de vos activités à temps partiel.

Vous avez la possibilité, sous réserve de l'accord de votre employeur, de cotiser au titre de l'assurance vieillesse sur la base du salaire correspondant à l'activité exercée à temps plein.

Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies par cette demande font l'objet de traitements. Le responsable du traitement est la Caisse de retraites du personnel de la RATP. Les finalités poursuivies par ces traitements sont le calcul et la liquidation de votre pension de retraite du régime spécial du personnel de la RATP. Les données à caractère personnel de ce traitement sont conservées pendant la durée du versement de la pension de retraite à compter de la collecte. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. A cet effet, vous pouvez prendre contact directement avec la Caisse de retraites du personnel de la RATP.

DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE

à la date du :

La date indiquée est obligatoirement le 1^{er} jour d'un mois et ne peut être antérieure au dépôt de la demande, sauf en cas de décision de réforme.

VOTRE IDENTITÉ

Madame ☐

Monsieur ☐

Matricule RATP :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM DE FAMILLE (nom de naissance) en majuscules :

PRENOMS (soulignez le prénom usuel) :

NOM D'USAGE (facultatif et s'il y a lieu) :

Né(e) le

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 à

Département Pays

N° de Sécurité Sociale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

VOS COORDONNÉES :

Adresse : (précisez, s'il y a lieu : villa – lotissement – cité – résidence – escalier – étage.)

N° : Nom de la voie

Complément d'adresse : (lieu-dit...) :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Portable :

Mail : @

VOTRE SITUATION DE FAMILLE ACTUELLE

☐ Célibataire

☐ Marié(e)

☐ Pacs

☐ En concubinage

☐ Séparé(e)

☐ Divorcé(e)

☐ Veuf (ve):

Ou

Depuis le

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Depuis le

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

VOTRE CONJOINT(E), PARTENAIRE PACS, CONCUBIN(E)

Madame ☐ Monsieur ☐

Son nom de famille (nom de naissance):

Son nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu):

Ses prénoms (soulignez le prénom usuel) :

N° de Sécurité Sociale

VOS ENFANTS ET CEUX QUE VOUS AVEZ ÉLEVÉS

Mentionnez tous les enfants : les vôtres, ceux de votre conjoint(e) ou de votre(vos) précédent(e)s conjoint(e)s, les enfants recueillis, adoptés y compris les enfants mort-nés ou décédés. Si vous n'avez pas assez de place dans le tableau, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

Nom de famille	Prénom	Lien de parenté	Nombre d'années de prise en charge jusqu'au 16 ^e anniversaire

(1) Précisez :

Légitime pour un enfant né(e) dans le cadre du mariage,
Naturel reconnu pour un enfant né(e) dans le cadre d'une union autre que le mariage,
Adopté pour un enfant né(e) adoptif (jugement),
Délégation pour un enfant ayant fait l'objet d'une délégation de l'autorité parentale,
Tutelle pour un enfant placé sous tutelle,
Recueilli pour un enfant recueilli à votre foyer.

VOTRE SITUATION ACTUELLE

Je suis salarié(e) à la RATP : ☐

J'exerce une activité professionnelle correspondant au tableau :

☐ Tableau A

☐ Tableau B

☐ Tableau S

Période d'activité à la RATP : duau

Je suis salarié(e) de droit privé ☐

Je suis sans activité ☐

Demande délivrée le ☐

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande et avoir pris connaissance des risques encourus en cas de fausse déclaration.

Je m'engage :

- à faciliter toute enquête pour les vérifier.
- à signaler immédiatement tout changement de situation, y compris les changements d'adresse.

Fait à :

Signature :

Le

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Justificatifs (originaux ou photocopies) à fournir

- ✓ Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de caisse d'épargne (Rice)
- ✓ Une photocopie de vos deux derniers avis d'impôt sur le revenu
- ✓ Une photocopie de votre ou de vos contrats de travail à temps partiel en cours d'exécution à la date d'entrée en jouissance de la pension de vieillesse
- ✓ L'attestation de l'employeur (précisant la durée à temps complet exprimée en heures ou la durée maximale exprimée en jours applicables dans votre entreprise)

Nous vous remercions de nous faire part de toute modification de votre situation, même temporaire.

Tout changement d'adresse devra être signalé, dans les plus courts délais par lettre datée et signée.

Tout élément porté à la connaissance de la caisse indiquant un changement de situation donnera lieu à suspension de la pension jusqu'à régularisation de la part de l'assuré.



Si vous vous êtes trompé, signalez-le-nous : nous corrigerons les données concernées. Si cette rectification change le montant des prestations que vous recevez, vous ne serez pas sanctionné : vous devez seulement rembourser les sommes perçues en trop.